



Sainte-Pazanne, le 18 août 2026

Madame le Maire,
Françoise ROUSSEAU
20 rue de la Mairie
44680 ST-HILAIRE-DE-CHALEONS

24 AOÛT 2026

Mairie Saint Hilaire de Chaleons

✉ Hugues BAUDRY 02.40.02.10.72
h.baudry@petr-paysderetz.fr

Madame le Maire,

Par courrier en date du 5 août 2026, vous avez transmis le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Hilaire-de-Chaleons au PETR du Pays de Retz.

Celui-ci a pour objet :

- La reformulation et réinjection des règles issues du cahier des charges de la ZAC des Sencives 1
- L'identification de nouveaux bâtiments d'intérêt patrimonial pouvant changer de destination
- La modification des modalités de calcul des besoins en stationnement pour les nouveaux logements
- L'intégration du zonage pluvial intercommunal
- L'intégration des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- Des ajustements rédactionnels et sémantiques du règlement écrit.

Au regard de l'examen de votre projet, le PETR émet un **avis favorable**.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Pascale BRIAND

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL